

Réf: Dossier 324875

Avis de constitution

SOCIETE « SOCIETE SANKARA PREMIER »

Siège Gagnoa BAYOTA, Lot 55, Ilot 8

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 24 Avr 2024, et enregistrés au CEPICI le 08 Mai 2024, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « SOCIETE SANKARA PREMIER »

Objet : TRANSPORT PUBLIC , PRIVE DE PERSONNE ET DE MARCHANDISES , COMMERCE , DIVERS .

Capital 500,000 F CFA divisé en (50.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 50 intégralement souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social Gagnoa BAYOTA, Lot 55, Ilot 8

Dirigeant(s) M ADAMA SANKARA (GÉRANT)

RCCM : n°CI-GAG-01-2024-B13-00023 du 12/07/2024 au Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°0000/GTCA/RC/2024 du 12/07/2024

